REPUBLIQUE FRANCAISE *Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY*

DEPARTEMENT

MANCHE

**CANTON**

**CREANCES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt et un le vendredi 05 Mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

**Etaient présents :** M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Daniel BERARD, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, M. Gaëtan LE CORVEC, , Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT, Mme Florence LEQUERTIER

**Etaient excusés :** Mme Géraldine VALOGNES qui donne procuration à M. Guy CLOSET

**Etaient absents** : /

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis ADDE

**Approbation du compte-rendu du 29 janvier 2021 par 9 conseillers sur 11.**

**1.Préparation du budget 2021 : réalisations 2020 et orientations budgétaires**

Réalisation budget communal 2020

• Section fonctionnement :

* excédent de l’exercice 122 990.54 euros
* excédent antérieur 666 443.03 euros
* excédent cumulé de 789 433.57 euros

• Section investissement :

* déficit de l’exercice 39 848.89 euros
* déficit antérieur de 40 032.71 euros
* déficit cumulé de 79 881.60 euros, le déficit cumulé sera compensé en partie par un reliquat de subvention de 19 906.80 euros.

Réalisation budget assainissement 2020

• Section exploitation :

* excédent de l’exercice 33 362.85 euros

• Section investissement :

* excédent de l’exercice 132 649.20 euros
* déficit antérieur de 171 521.94 euros
* déficit cumulé de 38 872.74 euros, le déficit cumulé sera compensé en partie par le reliquat de subvention à verser par l’Agence de l’Eau au titre des branchements et du forfait de gestion pour 29469 euros.

Prévisions budgétaires budget communal 2021

La section de fonctionnement serait équilibrée à hauteur de 1 037 612.80 euros et de 550 656.11 euros en investissement.

Prévisions budgétaires budget assainissement 2021

La section d’exploitation serait équilibrée à hauteur de 42 050 euros et de 671 420.49 euros en investissement.

Le budget sera voté le 09 avril 2021 en présence de Mme JACQUETTE, conseillère aux décideurs locaux.

**2.Délibération sur le lancement des travaux rue Siméon Luce après examen des devis**

3 devis ont été présentés :

* SITPO : 53 506.20€ HT
* DUVAL : 44 792.00€ HT
* LEHODEY : 44 861.69€ HT

Après examen des 3 devis, le conseil municipal retient l’entreprise DUVAL pour un montant de 44 792HT.

La participation du SDEM pour la voirie d’un montant de 4356€ H.T est à déduire du devis de l’entreprise DUVAL.

Une DETR est accordée sur ce projet à hauteur de 30% soit un reste à charge de 28 304€ H.T.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal autorise Mr Le maire au lancement des travaux.

**3.Délibération sur les frais de fonctionnement de l’école Chat Perché à La Haye pour l’année scolaire 2020/2021**

Délibération sur les frais de fonctionnement de l’école Chat Perché à La Haye pour l’année scolaire 2020/2021 accordée en séance par le conseil municipal.

Le règlement du 1ier trimestre 2020/2021 se décompose comme suit :

* 2 enfants à l’école élémentaire : 175.50€ x 2 = 351€
* 1 enfant à l’école maternelle : 604.10€

Après en avoir délibéré et à 10 voix pour et une abstention, le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement de cette école pour un montant de 955.10€ correspondant aux frais de scolarité du 1ier trimestre 2020/2021.

**4.Délibération sur la reprise du bail saisonnier de La Paillote pour 2021**

Mme Charlotte ANGEBEAU et M. Steven SAUVAGEOT proposent de reprendre l’activité de La Paillote.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal accorde le bail saisonnier de La Paillote pour la saison 2021 à Mme Charlotte ANGEBEAU et M. Steven SAUVAGEOT.

**5.Délibération sur la reprise du bail rural de la parcelle ZK108 Charrière du pilet**

M. LEBREUILLY Jérôme souhaite reprendre le bail rural de la parcelle ZK108 Charrière du pilet.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal accepte d’accorder le bail annuel d’un montant de 503.73€ à M. LEBREUILLY Jérôme à partir du 1ier Avril 2021 jusqu’au 31 Mars 2022.

**6.Délibération municipale dans le cadre de la CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées)**

CLECT : Proposition de neutralisation des charges transférées dans le cadre de l’entretien des espaces verts des zones d’activités

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au Journal Officiel (JO) du Sénat le 17 janvier 2019,

Vu la délibération DEL20171019-350 du conseil communautaire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche validant la liste des zones d’activités économiques du territoire communautaire,

Vu la délibération DEL20171113-368 du conseil communautaire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche portant valorisation des transferts des zones d’activités économiques du territoire communautaire,

Vu l’avis favorable émis par les membres de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunis le 15 décembre 2020 concernant la neutralisation du transfert de charges liée à l’entretien des espaces verts des zones d’activités,

Vu la délibération DEL20201217-284 du conseil communautaire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche portant modification de la délibération relative aux réseaux présents sur les zones d’activités du territoire communautaire,

Considérant qu’il convient de « considérer que si la compétence en matière de création, d’aménagement, d’entretien et de gestion de zones d’activités permet effectivement à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de créer les réseaux et tous équipements nécessaires au sein de ladite zone, elle ne l’autorise pas pour autant à exploiter en propre les fractions de réseaux situées sur le périmètre de la zone d’activités à l’issue de son aménagement, sauf si l’EPCI exerce, en sus de cette compétence, une compétence spécifique lui permettant de gérer tel ou tel réseau ou équipement d’infrastructure. »

Considérant que la Communauté de communes propose d’être compétente en matière d’entretien des espaces verts des zones d’activités du territoire communautaire,

Considérant la proposition de neutralisation du transfert de charges liée à l’entretien des espaces verts des zones d’activités,

Considérant le rapport de la CLECT en date du 15 décembre 2020 transmis par la communauté de communes à l’ensemble des communes membres qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés, décide :

* de valider la neutralisation financière du transfert de charges lié à l’entretien des espaces verts des zones d’activités créées par les communes ou le syndicat d’aménagement touristique et rural du pays des marais et gérées depuis 2017 par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,
* d’autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

**7. Projet future bibliothèque – espace numérique : pour l’acquisition du terrain et sur l’architecte retenu**

Le Maire précise que le terrain est acheté.

L’architecte choisi souhaite rencontrer les bénévoles et les adjoints lors d’une réunion le dix mars 2021 à 16h30.

**8.Délibération accordant le RIFSEEP à la secrétaire de mairie remplaçante ( RATEL Céline)**

Dans le cadre du remplacement de Mme Laure BREVAL, Monsieur Le Maire propose en séance d’attribuer à Mme Céline RATEL le bénéfice du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP), pour un montant mensuel de 100 euros.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité cette proposition et décide d’attribuer une indemnité de 100 euros par mois à Mme Céline RATEL.

**9.Questions diverses :**

* proposition de créer une commission curage
* Mr Gaëtan LE CORVEC va établir un état des consommations électriques par secteur de l’éclairage public sur 2020
* L’acte de vente du terrain AK 122 pour la construction de la future bibliothèque – espace numérique est signé
* Le SYMEL et des élèves du lycée agricole de Vire ont posé des ganivelles en limite de propriété avec le conservatoire du littoral
* Des plantations pour l’aménagement des espaces verts à l’entrée du bourg avec les bénévoles et les élus seront réalisées à partir de 9h le samedi 06 mars 2021
* Une réunion PLUI est prévue le lundi 8 mars à 16h
* Mr Le Maire rappelle l’intérêt de maintenir un point info tourisme à la base de char à voile
* Mme Wandellina POULAILLIER rappelle qu’il ne faut pas oublier le projet « aire de jeux » dans le bourg
* Mme Florence LEQUERTIER propose de réduire les créneaux horaires de l’éclairage public le soir pendant le couvre-feu
* Une animation sera proposée à la bibliothèque le samedi 27 mars à 10h30 dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance avec la Maison du pays

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35